CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

Étaient présents avec voix délibérative :

M. Pierre RADÉ, président du CVS, représentant des personnes accueillies, résidence *Les Hauts du Château*
Mme Colette HANNECART, représentante des personnes accueillies, résidence *Art&Loire*
M. Émile MACAUD, représentant des personnes accueillies, résidence *Art&Loire*
M. Fernand CHAUDET, représentant des familles, résidence *Les Hauts du Château*
Mme Yolaine LIVOIREAU, vice-présidente du CVS, représentante des familles, résidence *Art&Loire*
M. Xavier DOINEAU, représentant des familles, résidence *Art&Loire*
M. Jocelyn BABONNEAU, représentant du personnel

Assistaient également sans voix délibérative :

Mme Amélie MORIN, directrice adjointe en charge des relations avec les usagers
Mme Isabelle GOURDON, représentante suppléante des familles, résidence *Les Hauts du Château*
Dr Denis VATELOT, médecin coordonnateur référent du CVS
Mme Annelyse DUPONT, cadre de santé référente CVS
Mme Marie-Gabrielle BENOIT, représentante des bénévoles
Mme Ambre MAHE, animatrice, résidence *Les Hauts du Château*
Mme Alexandra OLIVAUD, animatrice, résidence *Art&Loire*
Mme Marina ZILLI-DEWAELE, responsable pôle qualité

Étaient excusés :

Mme Madeleine ANGEBAULT, représentante des personnes accueillies, résidence *Landeronde*
Mme Paulette CHAUVAT, représentante des personnes accueillies, résidence *Le Havre Ligérien*
M. Pierre RAMELET, représentant des personnes accueillies, résidence *Le Havre Ligérien*
Mme Yvette BOUGLOUAN, représentante suppléante des personnes accueillies, résidence *Le Havre Ligérien*
Mme Odile SICHET, représentante des personnes accueillies, résidence *Art&Loire*
M. Roland FARDEAU, représentant des familles, résidence *Landeronde*
Mme Marie BOUREAU, représentante des familles, résidence *Le Havre Ligérien*
M. Guy RESPONDEK, représentant des familles, résidence *Art&Loire*
Mme Marie-Renée RENOU, représentante suppléante des familles, résidence *Art&Loire*
M. Michel ONILLON, représentant suppléant des familles, résidence *Art&Loire*
Mme Amélie COURAUD, représentante du Conseil d'Administration
Mme Stéphanie LEQUEUX, représentante du personnel
Mme Maryline BRANCHEREAU, représentante suppléante du personnel
Mme Marilyne FALCONNIER, représentante suppléante du personnel
Mme Adeline CHATEAU, cadre supérieure de santé et coordinatrice des soins
Mme Bénédicte GAUTIER, psychologue référente du CVS
M. Ewenn BOISSINOT, animateur, résidence *Le Havre Ligérien*
Mme Laure GASLARD, animatrice, résidence *Landeronde*

Date de la convocation : 23 juin 2026 (report)
Nombre de votants : 7

Ordre du jour réalisé

- Adoption du procès-verbal de la séance du 30/04/2026
- Retours et questions des résidents et des proches *(dont repas et réunions de juin et permanences)*
- Hébergement et prestations :
 - *Modification du contrat de séjour (téléphone, Internet et signature d'une convention avec l'ONaCVG)*
 - *Proposition de modification de l'annexe relative à l'autorisation de prise de vue et droit à l'image*
- Amélioration de la qualité du service rendu :
 - *Point trimestriel sur les réclamations*
 - *Points semestriels des évènements indésirables et évènements appréciables*
 - *Éléments d'activité des démarches d'amélioration continue et développement durable*
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 10 h 00.

Il est rappelé que la séance était initialement prévue le 25/06/2026. Le quorum n'étant pas atteint, elle a été reportée d'une semaine. La réunion du jour se tient sans obligation de quorum, comme le prévoit le règlement.

Le président, M. Pierre RADÉ, représentant des résidents des *Hauts du Château*, ouvre la séance.

La directrice adjointe en charge des relations avec les usagers, Mme Amélie MORIN, remercie les membres du CVS pour leur présence et souhaite la bienvenue à Mme HANNECART et M. MACAUD, nouveaux représentants des personnes accueillies à la Résidence *Art&Loire*.

Préambule : modification de l'encadrement des soins

Mme MORIN informe le CVS des prochains départ de Mmes Annelyse DUPONT, cadre de santé de la Résidence *Le Havre Ligérien*, et Caroline JOUBERT, cadre de santé de la Résidence *Landeronde*.

À l'automne, l'encadrement des soins sera le suivant :

Champtocé/Loire *Hauts du Château*	La Possonnière *Landeronde*	Montjean/Loire *Le Havre Ligérien*	St Georges/Loire Claudel/Gabin (RDC)	St Georges/Loire Piaf/Bazin, UPAD, ADJ
Céline DUCROCQ Temps plein	**Nicolas BEAUVAIS** 50 % à compter du 14/09/2026	*En cours de recrutement*	**Jessica COULON** Temps plein	**Antoine DENECHAUT** Temps plein Arrivée prévue le 14/09/2026

Mme MORIN répond aux questions de deux représentants des familles :

- Céline DUCROCQ a repris son poste à mi-temps à l'EHPAD Les Hauts du Château jusqu'à ses congés estivaux. Elle sera de nouveau à temps plein à son retour en août.
- Antoine DENECHAUT vient d'être recruté. Il sera basé à 100 à St Georges car il reprend le 40 % de Caroline JOUBERT (qui assurait aussi 40 % à La Possonnière) et les 50 % de Nicolas BEAUVAIS (qui est partagé avec le centre hospitalier de Chalonnes).

I. Adoption du procès-verbal de la séance des 30 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 30/04/2025 a été transmis aux membres le 17/06/2026. Il est adopté à l'unanimité sans modification.

RAPPEL : Les procès-verbaux sont transmis par mail aux référents familiaux et consultables dans les halls d'entrée des résidences et sur le site Internet de l'établissement seulement après leur adoption.

II. Retours et questions des résidents

Des rencontres préparatoires avec des résidents ont été réalisées en amont de la réunion du CVS sur deux sites. Les résidents présents se sont exprimés sur diverses thématiques.

RÉSIDENTS DES HAUTS DU CHÂTEAU À CHAMPTOCÉ/LOIRE

Repas	😐 Pour 3 à 4 résidents : « Le soir, ce n'est pas bon ». 🙂 La majorité des résidents n'est pas d'accord et apprécie les repas. *Mme MORIN souligne que les commissions restauration permettent aussi de recueillir les observations et de faire adapter les menus quand cela s'avère nécessaire.*
Linge	😐 Les avis sont partagés : pour certains, le linge ne revient pas, d'autres n'ont aucun souci. *Le linge est traité à la même fréquence pour tous. Le trousseau est calculé pour que les résidents ne subissent pas de manque, à condition qu'il soit complet et renouvelé quand il est usé.*
Ménage	☹ « Pour les chambres, il faut réclamer pour qu'il soit fait », « Les sols des salons dans les étages ne sont pas propres », « Le sol de la chambre et de la salle de bain n'est pas propre ». *Ce point a aussi été entendu lors de la réunion du 16 juin avec les familles. L'équipe d'encadrement travaille sur les organisations pour améliorer cette prestation, car ce fait n'est pas dû à l'absentéisme.*
Personnel et accompagnement	😐 « En bas, quand l'animatrice est absente, on ne voit personne. C'est un problème quand il y a des tensions entre résidents. » *L'équipe d'encadrement travaille sur les organisations, mais quand les soignants sont en haut, ils sont en soins. Si besoin, les résidents peuvent utiliser le téléphone dans le hall d'entrée.* 😐 Les résidents ont ressenti l'absence de la cadre de santé : « Tout le temps qu'il n'y aura pas de chef, ça n'ira pas ». *Les résidents ont pu constater son retour depuis quelques semaines.* 🙂 Soins : « Très bien », « Tout le personnel est gentil ».
Activités et vie sociale	▪ L'animatrice du site a présenté aux résidents présents les animations à venir : le repas des familles (qui a eu lieu le 16 juin), les prochaines sorties inter-résidences, les intervenants musicaux, la préparation d'un Marché de Noël… ▪ Un résident a suggéré l'idée d'organiser des bals dansants. ▪ Sorties : l'animatrice a expliqué que le minibus ne peut transporter que 7 personnes, dont : - 1 chauffeur (en général l'animatrice), - 1 accompagnant (bénévole ou personnel), - 4 personnes valides, - 1 personne en fauteuil roulant. Par conséquent, seuls quelques résidents peuvent participer à une sortie, et l'animatrice veille à ce qu'il y ait une rotation pour que le maximum de personnes puisse sortir au moins une fois. Il est aussi rappelé que les sorties hors de l'EHPAD nécessitent des accompagnateurs.

RÉSIDENTS DU HAVRE LIGÉRIEN À MONTJEAN/LOIRE

La réunion de préparation n'a pas été tenue pour le site de Montjean/Loire.

RÉSIDENTS D'ART&LOIRE À ST GEORGES/LOIRE

Repas	☺ Globalement les résidents sont satisfaits des repas : « Tout est bon ».
Hébergement **Espaces de vie**	☺ Les résidents se sentent bien dans la résidence, le cadre est agréable et le personnel est à l'écoute. ☹ Actuellement il fait chaud dans les chambres. *Les températures extérieures sont montées à plus de 40°C. Même si les locaux sont récents, l'isolation et la fermeture des volets et fenêtres ne suffisent pas pour maintenir une température acceptable dans les chambres les plus exposées. Les résidents sont invités à profiter au maximum des pièces climatisées (salles à manger, PASA) ou rafraichies (salle d'animation, salons, UPAD). Ils ne doivent pas hésiter non plus à demander aux professionnels d'allumer leur ventilateur s'ils ne sont pas en capacité de à le faire eux-mêmes.* ✋ Serait-il possible d'avoir un distributeur de boissons dans la résidence ? *Cela a déjà été tenté mais il n'y avait pas assez de débit pour intéresser les prestataires. Cela peut néanmoins être réétudié.*
Promenade	✋ Une résidente qui marche quotidiennement trouve souvent la porte allant du hall d'entrée au jardin fermée. Serait-il possible d'installer un digicode sur cette porte plutôt qu'une clé ? *La porte à l'avant s'ouvre déjà avec un digicode, ce pour éviter les sorties inopinées. Concernant la porte arrière, il sera rappelé à l'équipe du rez-de-chaussée de bien penser à l'ouvrir chaque matin.*
Activités et vie sociale	☺ Les résidents apprécient : - la salle d'animation où les décors changent souvent, - le loto toutes les semaines, - les bénévoles du chant, - les quizz et questions proposés régulièrement, - les animations inter-EHPAD. 😐 La gym Siel Bleu plait tous les mardis mais l'horaire de 14 h est trop tôt. *Nous sommes conscients que certains d'entre vous aiment faire une sieste avant les activités. Malheureusement cet intervenant n'a pas d'autre créneau à nous proposer.* ⓘ Les sorties extérieures ne sont pas la priorité des résidents : ils aiment surtout les animations en grand groupe et certains n'aiment pas prendre le minibus.

RÉSIDENTS DE LANDERONDE À LA POSSONNIÈRE

La réunions de préparation n'a pas été tenue pour le site de La Possonnière.

III. Gestion de la canicule

Le retour des résidents d'*Art&Loire* sur la température des locaux pendant les périodes de fortes chaleurs donne lieu à des échanges avec les membres du CVS. Mme MORIN répond aux questions des représentants et expose les mesures mises en œuvre au sein des *Ligériennes* :

Les locaux et systèmes de rafraichissement

Les représentants des familles interrogent sur les perspectives d'évolution des établissements face à la multiplication annoncée des épisodes de chaleur extrême.

Il est rappelé que les constructions les plus récentes des *Ligériennes* présentent déjà des performances nettement supérieures à celles des anciens établissements. Toutefois, les températures observées cette année dépassent largement les hypothèses retenues lors de leur conception.

La réglementation applicable aux EHPAD impose l'installation d'une pièce commune rafraichie, pas la climatisation des espaces privatifs. La situation financière actuelle des EHPAD publics ne permet pas d'équiper les logements des résidents.

Concernant *Les Ligériennes*, chaque résidence possède plusieurs espaces climatisés :

Les Hauts du Château - Champtocé/Loire

- Salle à manger des résidents
- Hall d'accueil, salle d'activité / animation
- Salle de vie et activités de l'UPAD

Landeronde - La Possonnière

- Salle à manger des résidents
- Salle d'activité / animation
- Salle multiactivités du PASA

Le Havre Ligérien - Montjean/Loire

- Salle à manger des résidents
- Salle d'activité / animation
- Salle de vie et activités de l'UPAD

Art&Loire - St Georges/Loire

- 3 salles à manger des quartiers EHPAD
- Salle multiactivités du PASA
- Salle multiactivités de l'accueil de jour
- Salle de réunion Joséphine Baker

Espaces rafraichis :

- *Salle de vie et activités de l'UPAD*
- *Salle d'activité / animation*
- *3 salons des quartiers EHPAD*
- *Salle de réunion Vivaldi*

Les résidents sont encouragés à fréquenter ces espaces, cependant certains refusent de quitter leur chambre ou demandent à y retourner très rapidement. Les professionnels sont tenus de respecter leur liberté d'aller et venir, la contribution des proches est donc importante.

Pour les temps passés en chambre, l'établissement a mis à disposition des brumisateurs, et les familles ont été invitées à fournir un ventilateur. La mise en marche de ces derniers a été une difficulté malgré la vigilance des équipes.

Ces mesures s'ajoutent aux actions habituelles en cas de fortes chaleurs :

- fermeture des fenêtres et volets durant les heures les plus chaudes, avec parfois des résidents qui les ouvrent, et aération la nuit,
- utilisation des protections solaires existantes dans les espaces communs et les circulations.

Il est aussi prévu de poser du blanc de Meudon sur les surfaces vitrées les plus exposées au soleil. Cette solution permettra de gagner quelques degrés en conservant une bonne luminosité naturelle.

Le renforcement des organisations

L'établissement a recruté des étudiants en contrats courts. Ces effectifs ont été spécifiquement dédiés à l'hydratation des résidents, permettant une augmentation de la fréquence des passages en chambre. Ces renforts ont été maintenus tant que les prévisions météorologiques le justifiaient.

En plus des boissons fraîches, la cuisine centrale a mis à disposition des stocks de glaces, pour les résidents et les professionnels.

Les sorties extérieures ont été déconseillées pendant les pics de chaleur, même si souhaitées par les familles.

Des climatiseurs mobiles ont été installés dans des locaux tampons pour accueillir si besoin les résidents les plus fragiles.

Une cellule de crise s'est tenue chaque jour pendant les périodes les plus chaudes. Elle a évalué l'évolution des températures, les difficultés rencontrées et les besoins éventuels d'adaptation des organisations. Ces réunions quotidiennes ont permis d'ajuster rapidement les moyens humains en fonction des besoins constatés.

Les difficultés techniques rencontrées

Plusieurs incidents techniques ont été rencontrés pendant l'épisode caniculaire :

- À St Georges/Loire, le système de rafraichissement qui équipe la salle de vie de l'UPAD et la salle d'animation n'était plus en mesure de maintenir les températures de consignes sur les deux espaces. Il a été décidé de remonter un peu la température de consigne de la salle d'animation pour favoriser le rafraîchissement de l'UPAD. Les températures en salle d'animation, par ailleurs équipée de pare-soleils extérieurs, sont toutefois restées acceptables et toutes les activités prévues ont pu s'y dérouler.
- À La Possonnière, une défaillance plus importante a nécessité le remplacement d'un composant électronique de la climatisation de la salle à manger. Dans l'attente de la réparation, deux solutions transitoires ont été trouvées :
 - les résidents ont été invités à se rendre au PASA,
 - des climatiseurs mobiles ont été achetés, et installés par l'équipe technique dès leur réception.
- Côté restauration, les blocs moteurs extérieurs des chambres froides ont peiné. Le service technique a été mobilisé pour les arroser régulièrement et prévenir les pannes. Dans les services, une vigilance a été demandée sur l'ouverture des portes des réfrigérateurs.

Ces incidents résultent des limites techniques des équipements, non conçus pour fonctionner dans des conditions climatiques aussi extrêmes que celles observées cette année. L'équipe technique est rapidement intervenue pour trouver des solutions et remettre les installations en fonctionnement le plus tôt possible.

La conservation des médicaments

Certains locaux de conservation des médicaments ont enregistré des températures supérieures aux recommandations. Des solutions provisoires ont été mises en œuvre :

- À La Possonnière, la pharmacie a été transférée temporairement dans le reposoir, en rez-de-jardin, plus frais. Mme MORIN précise qu'un projet est déjà à l'étude pour déplacer cet espace de stockage et de préparation, actuellement exigu et sans fenêtre.
- À St Georges/Loire, l'installation d'un climatiseur mobile est prévue.

En conclusion, malgré le caractère exceptionnel de l'épisode caniculaire, l'établissement a su adapter rapidement ses organisations. Il faut particulièrement saluer la mobilisation des équipes et la réactivité du service technique qui ont permis la continuité de l'accompagnement des résidents.

Des réflexions sont engagées pour améliorer les conditions de vie et de travail pour les années à venir, comme la pose de protections solaires supplémentaires.

IV. Retours sur les repas et réunions de juin 2026

Les « repas des familles » ont eu lieu les 2, 11 et 16 juin sur les sites de La Possonnière, Montjean et Champtocé/Loire. Ils ont été suivis des réunions des résidents et des familles les mêmes après-midi.

Le retour de ces manifestations, qui n'avaient pas eu lieu en 2024 et 2025, était attendu. Le repas et l'animation ont été très appréciés par les résidents et les proches. Tous espèrent une reconduction annuelle.

Concernant les réunions des résidents et des familles, les retours des représentants des proches sont abordés au point « V. Retours et questions des proches » de ce procès-verbal.

Rappel des dates des repas des résidents et des familles d'Art&Loire

Repas CLAUDEL et PIAF :
Mardi 8 septembre
à partir de 12 h

Repas GABIN, BAZIN et PICASSO :
Jeudi 10 septembre
à partir de 12 h



L'animatrice du site indique avoir reçu 11 inscriptions au jour de la séance, mais plusieurs proches lui ont signalé oralement leur intention d'être présents.

V. Retours et questions des proches

Une réunion des représentants des familles s'est tenue le 18/06/2026. Suite à cette rencontre, sept interrogations ont été transmises pour réponse en séance :

- **Quelle réponse a été apportée par la Direction à ce jour au mail transmis par une famille d'un résident de l'EHPAD de Montjean le 11/05/26 ?** Ce dernier abordait la question du remplacement de l'animateur durant les congés d'été, ainsi que la distribution du courrier et du journal.

Mme MORIN a répondu aux interrogations levées par retour de mail le 13/05/26 :

Il n'y a effectivement pas de remplacement de l'animateur pendant ses congés, mais une organisation est en place pour maintenir une continuité des activités proposées aux résidents : des interventions de bénévoles seront assurées certains jours, les séances de gymnastique adaptée avec SIEL BLEU seront maintenues et l'animatrice du site de Champtocé/Loire interviendra 2 jours par semaine à Montjean. Ainsi, **seuls 3 jours resteront sans animation durant les congés de l'animateur cet été**.

« Je suis pleinement consciente de l'importance des activités dans le quotidien des résidents, tant pour le maintien du lien social que pour leur moral et leur bien-être, et nous veillons autant que possible à proposer une présence et des temps d'accompagnement réguliers durant cette période. »

Courrier : Pendant les congés de l'animateur, la distribution continue d'être assurée quotidiennement par l'équipe hôtelière de l'établissement.

- **Une famille d'un résident de l'EHPAD de Champtocé aimerait que son proche puisse participer de temps en temps aux activités proposées, même si ce dernier ne peut y participer de manière active.** Elle constate de manière générale un manque de stimulation auprès des personnes les plus dépendantes sur ces temps d'animation.

Mme MORIN rappelle que les animations ont vocation à être adaptées aux capacités et aux souhaits de chacun. La participation de ce résident peut faire l'objet d'un échange entre l'équipe, lui-même (s'il est en capacité) et la famille, et être inscrite comme un objectif dans son projet personnalisé.

L'animatrice du site précise que le résident concerné est sollicité pour venir en salle d'animation, comme tous les résidents. Il apprécie de faire la sieste l'après-midi et préfère parfois rester dans sa chambre, mais il lui arrive aussi de dormir en salle d'animation ou de participer aux activités.

- **La même famille signale que l'absence prolongée de la cadre de santé sur cette structure est pénalisante.**

La cadre référente du site a repris ses fonctions à temps partiel. Elle sera de nouveau à temps plein après ses congés estivaux.

Pendant son absence, et comme évoqué lors de la réunion des résidents et des familles le 16/06/26, l'établissement a mis en place une organisation avec l'ensemble du personnel d'encadrement. Deux autres cadres de santé ainsi que la responsable du pôle administratif ont été présentes plusieurs jours chaque semaine dans la résidence et ont assuré la gestion courante et l'encadrement des équipes. Cette organisation a permis de maintenir un niveau d'encadrement satisfaisant durant la période.

- **Que compte faire la Direction vis à vis de l'erreur de communication importante concernant la *réunion des familles du 10/06/26 sur l'EHPAD Art&Loire ?***

Mme MORIN reconnaît cette erreur et présente ses excuses aux familles concernées.

Habituellement, un courrier commun concernant le repas et la réunion des familles est adressé aux familles et complété par un affichage dans les établissements. Pour le site de St Georges/Loire, la réunion ayant été dissociée des repas, le courrier n'a pas mentionné spécifiquement cette dernière. Un affichage avait néanmoins été réalisé au sein de la structure.

Au-delà de cette erreur, Mme MORIN souligne que la participation aux réunions des familles reste globalement limitée. Elle cite pour exemples :

- 7 proches et 4 résidents présents le 10/06/26 à *Art&Loire*, soit 11 personnes contre 17 en 2025,
- 2 personnes d'une même famille en 2025 sur le site de La Possonnière, et 3 personnes en 2026, sans erreur de communication préalable et malgré l'organisation du repas le même jour,
- participation plus importante sur les sites de Montjean et Champtocé, sans atteindre la moitié des personnes présentes au repas le midi. L'absence de la cadre de santé à cette période à Champtocé semble avoir été un motif de présence important pour les familles de ce site.

Face à ses constat, Mme MORIN interroge les représentants du CVS sur le format de ces réunions, qui demandent un travail conséquent à plusieurs professionnels pour parfois seulement quelques familles présentes.

Les représentants soulignent l'intérêt de maintenir ces temps d'information et d'échanges.

Plusieurs questions sont posées pendant les échanges :

➡ **Pourquoi la réunion d'*Art&Loire* n'a-t-elle pas été prévue aux mêmes dates que les repas ?**

Mme MORIN indique qu'au vu de la participation habituelle, une seule réunion pour l'ensemble des quartiers paraissait suffisante. Programmer la réunion en juin comme celles des autres sites présentait deux avantages :

- ne pas privilégier certains quartiers d'*Art&Loire* en choisissant l'une des deux dates des repas,
- transmettre les mêmes informations en même temps aux résidents et proches des quatre sites.

➡ **Faut-il planifier le repas et la réunion à des dates différentes ?**

L'organisation le même jour des deux évènements vise à permettre aux proches en activité ou éloignés de participer plus facilement. Toutefois, plusieurs limites sont relevées : après un repas, les personnes peuvent être moins disponibles ou attentives, et un temps d'attente trop important entre le repas et la réunion peut également avoir une incidence sur la participation. L'organisation matérielle peut par ailleurs être plus complexe selon les sites.

➡ **Faut-il modifier l'heure de tenue de la réunion ?**

Pour ne pas presser les convives qui profitent encore de l'animation à la fin du repas, les réunions se sont tenues à 16 h 30 à Champtocé, La Possonnière et Montjean/Loire.

Un représentant suggère d'avancer la réunion à 14 h 30. Mme MORIN indique que l'heure de la réunion peut effectivement être avancée, mais pas à cette hauteur :

- le repas est festif et prolongé,
- à Champtocé, Montjean et St Georges/Loire, la réunion et le repas occupent tous les deux la salle d'activité et animation, qui doit donc être débarrassée et préparée avant la réunion.

Pour la même raison relative aux salles d'activité et d'animation, la réunion ne peut pas se tenir à 10 h, avant le repas, car les tables doivent être installées et préparées avant midi.

➡ **Faut-il maintenir le principe actuel, mais en réduisant la durée des échanges ?**

L'ordre du jour des réunions est abordé. Mme MORIN invite les représentants à faire part des sujets qui leur paraissent inutiles et de ceux qu'ils souhaitent voir abordés. Ils s'accordent sur la pertinence de l'ordre du jour proposé.

La question des informations financières est évoquée. Ces éléments semblent moins attractifs, mais ils sont importants pour permettre aux familles de comprendre certaines décisions prises par l'établissement.

Il est proposé de recueillir les préférences des proches lors de la prochaine enquête de satisfaction. La question pourra aussi être évoquée pendant les permanences des représentants d'*Art&Loire*.

Mme MORIN conclue que la réflexion sera poursuivie avec le CVS avant l'organisation des réunions de 2027.

- **Sur le livret présentant le CVS, serait-il possible d'y ajouter le nom des suppléants des différents sites ?**

Une demande a été transmise après la réunion des résidents et des familles à notre alternante en communication, qui reverra la plaquette pendant l'été.

Par ailleurs, les noms des représentants suppléants ont été ajoutés sur les diaporamas de ces mêmes réunions avant leur envoi aux référents familiaux.

- **Concernant les activités journalières de l'UPAD de Montjean, certaines familles souhaiteraient avoir plus d'informations sur ce qui est proposé (activités, sorties…).** C'est une demande qui leur apparaît légitime et d'intérêt porté pour leurs proches.

Il est difficile de proposer un planning d'animation en UPAD, car les activités sont adaptées tout au long de la journée en fonctions :

- des envies exprimées par les résidents,
- de leur état de santé,
- des conditions météorologiques,
- des opportunités du moment.

L'équipe affiche régulièrement des photos à l'intérieur de l'UPAD et répond aux questions des proches. La cadre de santé a cependant transmis le besoin des familles d'en savoir plus sur les activités et sorties proposées afin que l'équipe communique davantage.

Les représentants des familles précisent que cette demande traduit davantage un besoin d'être rassurés sur le quotidien de leur proche qu'une volonté de disposer d'un programme détaillé.

La cadre de santé indique qu'une réflexion sera engagée avec l'équipe afin d'améliorer l'information des familles, notamment au travers de supports simples retraçant les principales animations et sorties réalisées.

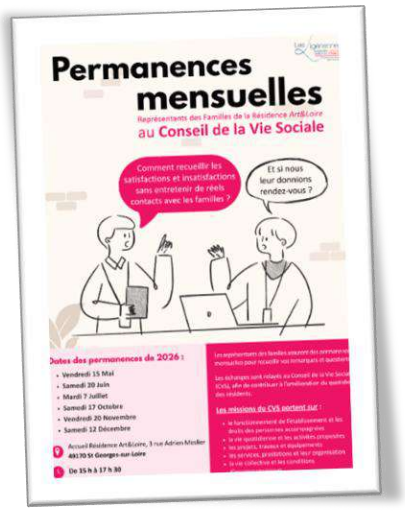
- **Si l'on se réfère au Contrat de Séjour, il semble que concernant la prestation du blanchissage (paragraphe 5.5), cette dernière soit applicable aussi bien dans le cadre de l'hébergement permanent que dans celui de l'hébergement temporaire.** La fille d'une résidente (à priori, seule aidante) va être absente 3 semaines en août. Sa Maman sera accueillie durant ce temps à l'EHPAD *Art&Loire*, en séjour temporaire. Elle souhaite savoir si sa maman pourra bénéficier de cette prestation (lavage et marquage du linge) ?

Il n'existe pas de règlementation spécifique à l'hébergement temporaire concernant les prestations dues aux personnes accueillies. En l'absence, il n'est pas fait mention de différences dans le contrat de séjour, mais le traitement du linge n'est pas proposé en systématique pour les séjours de courte durée. En effet, cette prestation demande le marquage préalable du linge et un trousseau complet pour pouvoir « tourner », soit l'équivalent d'une semaine de linge.

L'établissement examine cependant chaque demande individuelle et plusieurs personnes hébergées temporairement ont déjà bénéficié de ce service selon leur situation (absence d'aidant, séjour long…).

Dans la situation évoquée, Mme MORIN a apporté une réponse favorable à la famille le 24/06/2026.

PERMANENCES DES REPRÉSENTANTS DES PROCHES D'*ART&LOIRE*



Les représentants des proches *d'Art&Loire* ont planifié 6 permanences en 2026. Ils reviennent sur les deux premières, tenues le vendredi 15 mai et le samedi 20 juin.

La permanence du 15/05/2026 a rencontré un accueil particulièrement favorable. Au-delà des questions ponctuelles, plusieurs résidents, familles et aidants ont pris le temps d'échanger sur leur vécu, les difficultés rencontrées et la vie quotidienne au sein de la résidence.

Les représentants soulignent la qualité de ces échanges, qui ont permis d'instaurer un dialogue plus spontané que lors des réunions formelles.

La seconde permanence, un samedi, a connu une fréquentation plus faible. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence : période estivale, habitudes de visite des familles ou simple effet du calendrier.

Les membres du CVS conviennent qu'il est trop tôt pour arrêter des conclusions. Un bilan sera fait après la tenue des quatre autres séances. Mme MORIN remercie les représentants et encourage la poursuite de cette expérience.

VI. Hébergement et prestations

Propositions de modifications du contrat de séjour

5.3. Prestations d'accueil hôtelier

Les services ADSL (réseau cuivre) sont en cours d'arrêt progressif en France. À ce jour, les dates effectives des arrêts dans les communes d'implantation des Ligériennes ne sont pas connues. Cependant, il n'est déjà plus possible aux nouveaux entrants de contracter des abonnements ADSL et les logements des résidents ne disposent pas d'accès directs à la fibre. En conséquence, il est proposé de modifier les paragraphes relatifs au téléphone et à Internet comme suit :

- ***Téléphone, Internet :*** L'établissement permet l'accès de la personne accompagnée aux moyens de communication, dans les logements et les locaux communs.

 Internet est disponible soit par le biais du Wi-Fi Public (gratuit), soit par l'acquisition d'une box compatible 4G (à la charge de la personne accompagnée).

 La personne accompagnée souhaitant une ligne téléphonique fixe dans son logement doit s'équiper d'un matériel compatible avec le réseau 4G auprès de l'opérateur de son choix.

 Les abonnements et communications téléphoniques sont à la charge de la personne accompagnée.

 Le logement ne disposant pas d'un raccordement à la fibre optique, il n'est pas possible de souscrire à un abonnement fibre.

Il est par ailleurs précisé que les résidents entrés avant le 01/01/2026 sont susceptibles d'avoir contracté des abonnements qui ne seront plus fonctionnels lors de l'arrêt du réseau cuivre. Un recensement sera réalisé lorsque la date sera connue et une communication ciblée sera effectuée.

Signature d'une convention avec l'ONaCVG

Mme MORIN informe le CVS de la signature récente d'une convention avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Cette convention permettra d'améliorer l'information des personnes pouvant relever de cet organisme. Ils pourront notamment être accompagnés dans leurs démarches afin de solliciter les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre lors de leur entrée en EHPAD, ou pour certaines dépenses liées à leur accompagnement.

Il est proposé d'ajouter dans le Contrat de séjour, à titre informatif, l'encart ci-dessous :

- **Pour information**

 L'établissement a signé une convention avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG), qui accompagne les combattants, les victimes de conflits ainsi que les veuves et conjoints survivants.

 Les ressortissants de l'ONaCVG peuvent bénéficier d'une aide financière lors d'une admission en EHPAD ou pour contribuer au règlement de certains frais (mutuelle, soins médicaux…).

 Pour en savoir plus, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe d'admission de l'établissement.

Proposition de modification de l'annexe relative à l'autorisation de prise de vue et droit à l'image

La dernière version en vigueur de l'annexe concernant le droit à l'image des résidents leur permet de refuser la prise de vue dans le cadre de la sécurité des soins.

Les infirmiers ont alerté l'administration quant au danger représenté par l'absence de photographie, en particulier sur les piluliers lorsque des professionnels remplaçants, y compris infirmiers, doivent distribuer les médicaments.

Il est proposé aux membres du CVS de ne pas laisser le libre-choix pour les outils importants dans les soins, pour la sécurité des résidents, et de modifier l'annexe ainsi :

- ajout d'un paragraphe, avant celui des autorisations, **informant** de l'utilisation d'une photo dans le cadre de la sécurité des soins,
- suppression de la case à cocher permettant de refuser l'utilisation d'une photo dans le cadre de la sécurité des soins,
- reformulation du paragraphe « N'autorise pas ».

Le texte ainsi modifié serait le suivant :

5. INFORMATION

☑ **Est informé(e) qu'une photographie de moi sera prise et enregistrée dans mon dossier de soins informatisé**, et utilisée sur des supports à l'usage exclusif des professionnels de soins dans le cadre de la sécurité de mon accompagnement. Aucun autre usage ne pourra en être fait sans que je n'aie donné mon accord ci-dessous.

6. AUTORISATION ET CESSION DES DROITS

☐ **Autorise** le personnel des Résidences *Les Ligériennes* à me photographier, me filmer, m'enregistrer et utiliser mon image **dans le(s) cadre(s) indiqué(s) ci-après *(précisez votre/vos choix)* :**

☐ **Le repérage dans l'espace ;**

☐ **La vie dans l'établissement, les animations, la vie sociale – EN INTERNE / RESTREINTE ;**

☐ **La vie dans l'établissement, les animations, la vie sociale – EN EXTERNE.**

ou

☐ **N'autorise pas** le personnel des Résidences *Les Ligériennes* à me photographier, ni me filmer, ni m'enregistrer, ni utiliser mon image en dehors des supports nécessaires à ma bonne identification lors des soins.

Avis des représentants du CVS sur les modifications proposées

	Votants :	Pour :	Contre :	Abstention :
Contrat de séjour :	7	7	0	0
Annexe droit à l'image :	7	7	0	0

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

VII. Amélioration de la qualité du service rendu

Le suivi des réclamations enregistrées en 2026

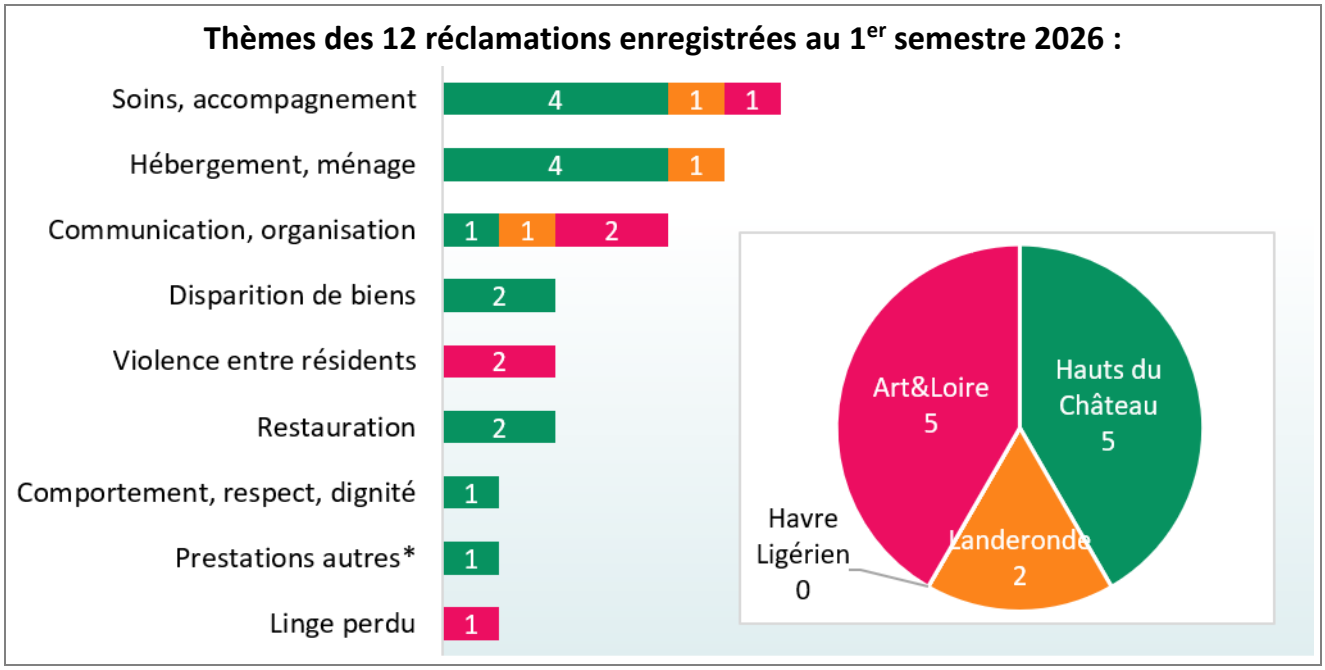


Un extrait du registre des réclamations a été transmis aux membres du CVS le 16/06/2026.
Le bilan quantitatif est présenté aux membres :

	Réclamations transmises entre le 01/04/26 et le 30/06/26	**Réclamations transmises depuis le 01/01/2026**
Nombre de réclamations :	**6**	**12**
Voie de réception : *(certaines réclamations sont transmises par deux voies)*	▪ 1 réclamation orale ▪ 3 par mails ou courriers ▪ 2 via les fiches de communication	▪ 3 réclamations orales ▪ 7 par mails ou courriers ▪ 3 via les fiches de communication
Statut de l'émetteur :	▪ 1 émise par un résident ▪ 5 émises par des proches	▪ 1 émise par un résident ▪ 11 émises par des proches
Typologie des réponses :	▪ **3 réponses écrites** (1 courrier postal, 2 par voie électronique) ▪ **4 entretiens** (3 entrevues et 1 échange téléphonique)	▪ **7 réponses écrites** (1 courrier postal, 6 par voie électronique) ▪ **8 entretiens** (7 entrevues et 1 échange téléphonique)
Délais de réponse :	0 à 33 jours **Moyenne : 10,8 jours**	0 à 33 jours **Moyenne : 7,1 jours**

Il est précisé qu'un 13e réclamation en date du 30/06/26 a été transmise le matin-même et n'a pu être prise en compte. Elle sera intégrée au bilan du 3e trimestre.

Un représentant des familles demande des précisions concernant une réclamation. Mme MORIN en fait l'historique devant le CVS. Le thème en était l'agressivité d'un résident envers d'autres résidents. Des mesures ont été prises pour sécuriser la situation, cependant l'une d'elle ne donne pas entière satisfaction pour un plaignant. Le caractère conflictuel avec ce dernier et la teneur de ses propos ont contraint la Direction à faire un signalement auprès de l'Agence Régionale de Santé.

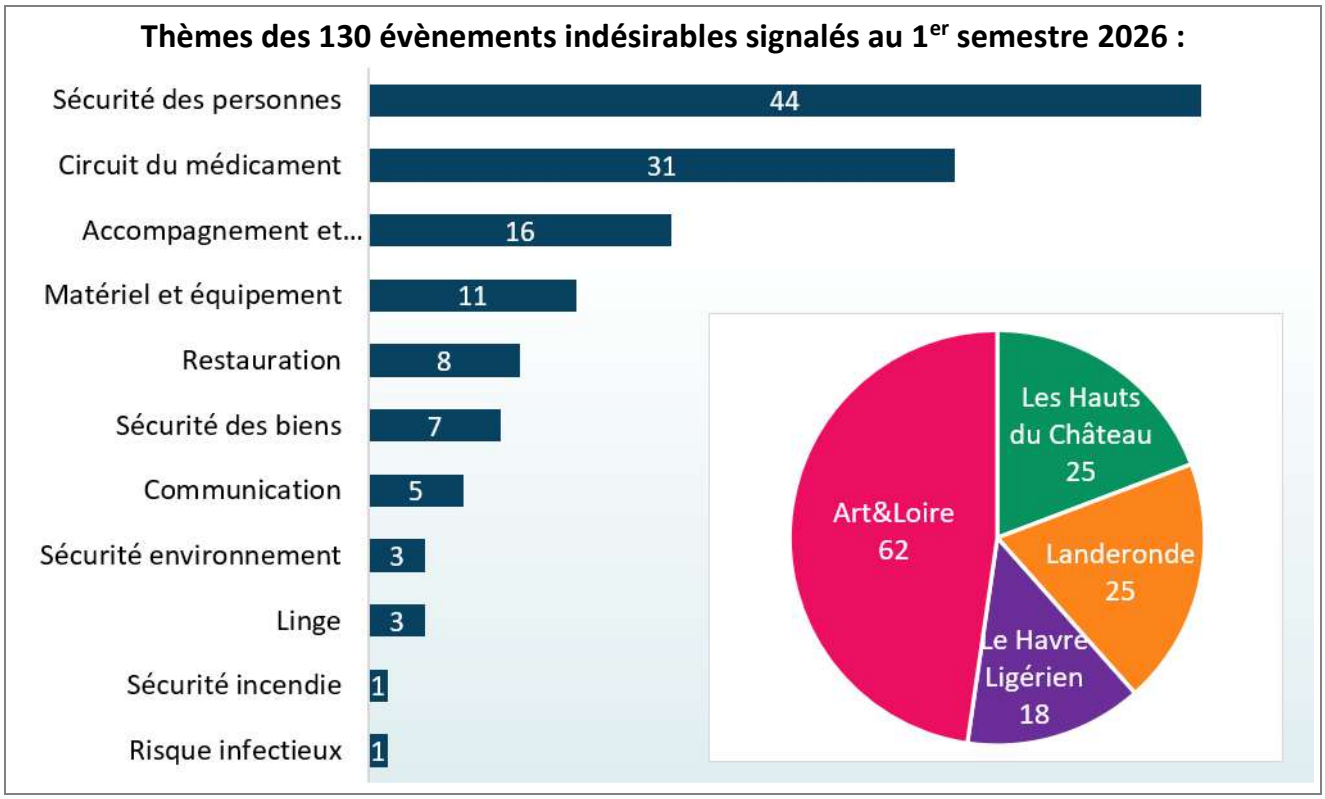


** Demande de remise d'un banc retiré par sécurité.*

Les évènements indésirables du 1er semestre 2026

Les évènements indésirables (EI) sont les dysfonctionnements et difficultés signalés par les personnels pendant la réalisation de leurs tâches habituelles, avec pour objectifs d'analyser les évènements graves ou récurrents et de mettre en place des actions pour prévenir ou limiter leur survenue.

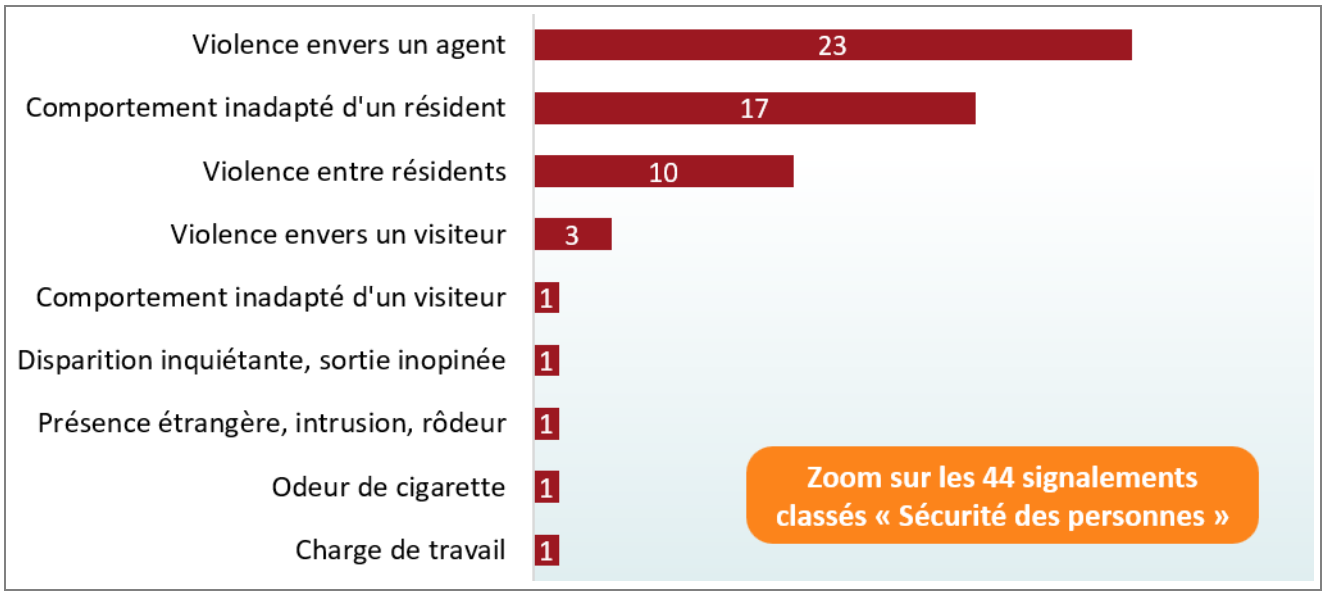
La déclaration d'un événement indésirable constitue un outil d'amélioration continue et ne traduit pas nécessairement une défaillance de l'établissement. Elle fait l'objet d'une analyse collective afin d'identifier les causes profondes et de définir, lorsque cela est nécessaire, des actions correctives.



Graphe 1

130 évènements indésirables ont été signalés au 1er semestre 2026 *(graphe 1)*, dont 44 classés sous le thème « Sécurité des personnes » *(graphe 2)*.

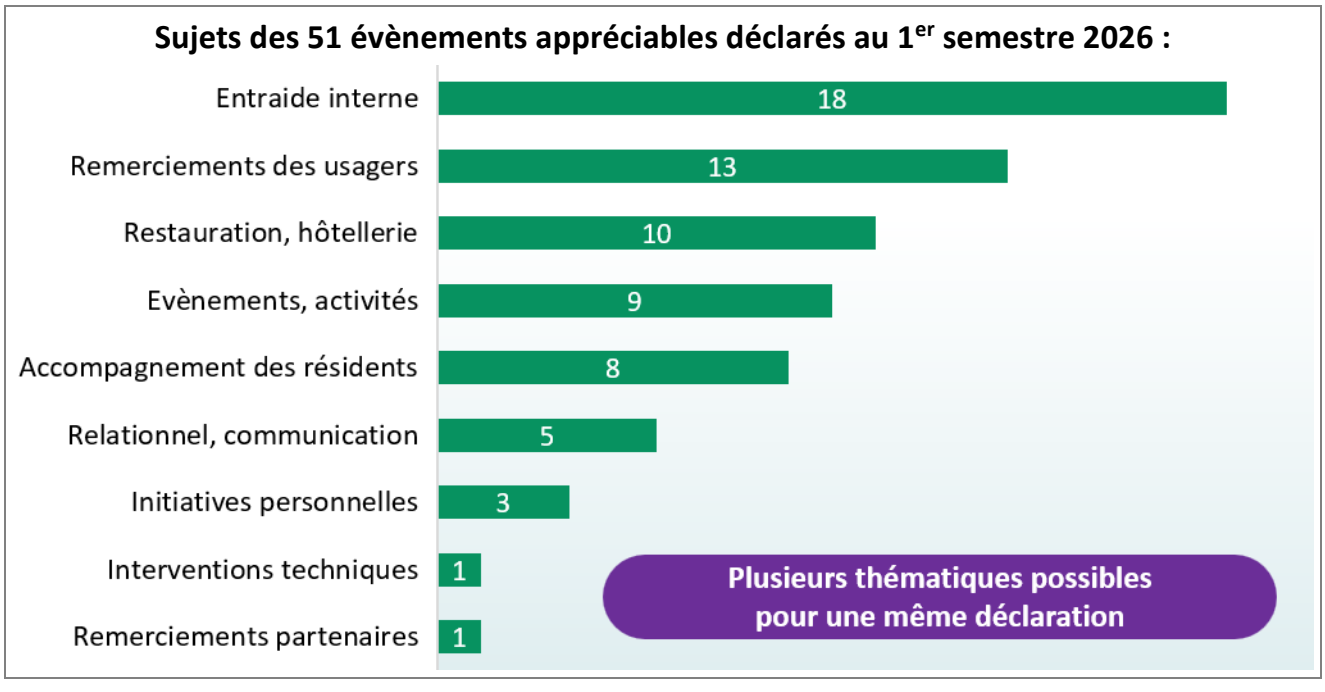
Les violences (verbales ou physiques) et comportements inadaptés envers les personnels ou entre résidents représentent 42 % des sous-thématiques déclarées. Une déclaration peut comporter deux types de signalement (exemple : violence envers un résident ET violence envers un personnel).



Graphe 2

Les évènements appréciables du 1er semestre 2026

Il s'agit des évènements positifs que souhaitent faire remonter les personnels. Cette démarche vise à valoriser les pratiques professionnelles, les initiatives et l'entraide. Elle permet aussi de diffuser les remerciements reçus des résidents et des familles.



Il est relevé qu'au 1er semestre 2026, le nombre de remerciements enregistrés est égal au nombre de réclamations transmises.

VIII. Les démarches d'amélioration continue - Bilan 2025

Les démarches qualité, gestion des risques et Humanitude font l'objet chaque année d'un rapport d'activité formalisé. La responsable qualité présente les grandes lignes de ce rapport aux membres du CVS, à l'exception de ceux déjà abordés habituellement (réclamations, évènements indésirables…).

Bilan du plan d'actions 2021-2025

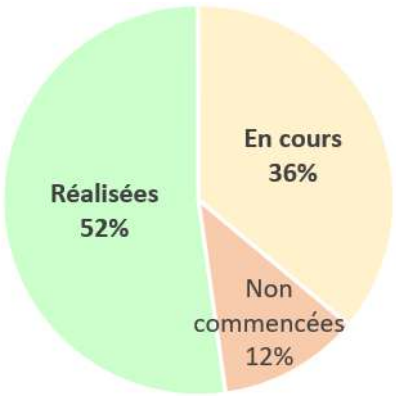
Le plan d'amélioration continue des Résidences *Les Ligériennes* est construit en cohérence avec le Projet d'Établissement (PE). Il intègre les axes d'amélioration identifiés lors des évaluations, visites et démarches qualité réalisées au sein de la structure.

Au 31/12/2025, il s'agissait de faire le bilan du « PE 2021-2025 » avant l'intégration des nouvelles actions issues du « PE 2026-2030 » validé en mars 2026.

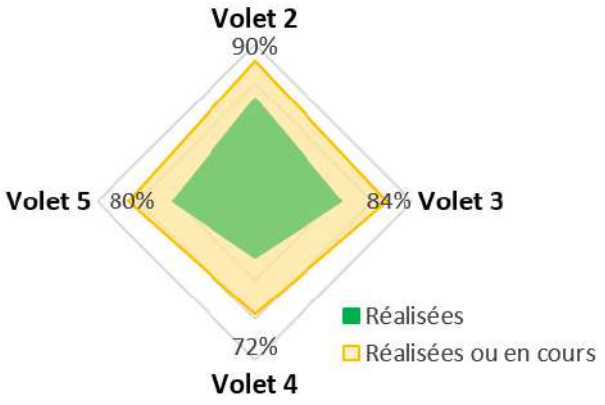
Pour la période 2021 à 2025, le plan d'amélioration comportait 232 fiches actions, réparties selon les différents volets du Projet d'Établissement en cours :

Volet du Projet d'Établissement 2021-2025	Nb de fiches actions
Volet 2 - Orientations stratégiques, Développement Durable, Systèmes d'Information	49
Volet 3 - Politique Qualité et Gestion des Risques	31
Volet 4 - Projet de vie, d'accompagnement et de soins	127
Volet 5 - Projet social (ressources humaines)	25
Total :	**232**

Répartition des actions par état :



Taux d'actions réalisées ou en cours par volet :



Certaines actions sont en attente de facteurs extérieurs à l'établissement, tels que des appels à projet ou des autorisations administratives. D'autres seront poursuivies dans le cadre du nouveau plan d'actions afin d'assurer la continuité des démarches engagées.

Il est précisé que les plans d'actions sont souvent élaborés de manière ambitieuse afin de répondre à l'ensemble des recommandations et axes de progrès identifiés. Des actions complémentaires sont aussi mises en œuvre pour répondre à des besoins immédiats, sans être inscrites au plan d'actions.

Avec 88 % d'actions engagées et plus de la moitié réalisées, ce bilan est satisfaisant.

Les principaux axes travaillés en 2025

La responsable qualité présente les principales démarches d'amélioration conduites en 2025 dans le cadre de la qualité, de la gestion des risques et de l'accompagnement des résidents.

Droits et expression des usagers	▪ Le fonctionnement du CVS est pérenne et ses membres ont été associés à certains travaux (enquêtes de satisfaction 2024-2025, Projet d'Établissement). ▪ Des boites aux lettres personnelles ont été installées sur les sites de Champtocé et Montjean pour les résidents. ▪ Des contrats de séjour ou d'accueil ont été créés ou actualisés, ainsi que leurs annexes, et présentés en CVS chaque fois que nécessaire. ▪ Plusieurs professionnels ont suivi une formation spécifique sur les droits des résidents, permettant de renforcer la connaissance et le respect de ces droits.
Humanitude	▪ Voir paragraphe suivant « Actions des Groupes Ressources et référents Humanitude ».
Sécurisation du circuit du médicament	▪ Un comité de prise en charge médicamenteuse (CPECM) a été créé en 2024, dans le cadre d'un accompagnement de l'Agence Régionale de Santé et de l'OMEDIT. Il réunit des professionnels des quatre sites, dont un médecin coordonnateur, et un pharmacien libéral. Le comité a poursuivi ses activités en 2025, notamment : - partage d'expérience et analyse des pratiques, - prévention des erreurs médicamenteuses, - analyses d'événements indésirables, - actions correctives.
Évaluations	▪ Un bilan des actions correctives engagées suite aux inspections ARS de 2023 a été réalisé pour tous les sites. ▪ La prévention et la prise en soins des escarres ont fait l'objet de deux enquêtes, concernant les moyens de dépistage et de prévention utilisés dans nos résidences, le recensement des habitants présentant un escarre et les données de caractérisation (acquis ou non dans la résidence, stade…). ▪ *Les Ligériennes* développent des approches non médicamenteuses, dont l'utilisation d'huiles essentielles. Dans ce cadre, un groupe de travail « Aromathérapie » est constitué. En 2025, une enquête a été menée auprès des professionnels pour mesurer leurs connaissances des protocoles proposés dans l'établissement. ▪ L'enquête sur la qualité de l'accompagnement en fin de vie est désormais adressée aux proches de manière systématique, sur tous les sites, dans les semaines suivant le décès de leur parent. Cette démarche vise à recueillir le ressenti des familles et à identifier les éventuelles pistes d'amélioration.
Maitrise du risque infectieux	▪ Notre équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) est constituée de professionnels de chaque site. Ses travaux portent notamment sur : - les protocoles et la traçabilité, - la sensibilisation des professionnels et la promotion des bonnes pratiques. ▪ Une campagne de prélèvements de surfaces réalisée dans le cadre d'un projet régional a permis de renforcer les actions de sensibilisation à l'hygiène.

Qualité de vie au travail	▪ Des actions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail sont poursuivies chaque année dans le cadre des instances dédiées. ▪ L'opération annuelle « Un mois pour moi » a de nouveau été proposée aux professionnels, avec des activités favorisant le bien-être, la convivialité et la cohésion des équipes.
Analyse des événements indésirables	▪ 9 retours d'expérience ont été réalisé en 2025. Ces « RETEX » sont un outil essentiel de la démarche gestion des risques. Ils permettent d'analyser collectivement des événements significatifs ou récurrents, pour identifier leurs causes et réduire leur récidive.
Projet d'Établissement	▪ L'élaboration du Projet d'Établissement 2026-2030, qui a été validé en mars 2026, a débuté en février 2025. Ce travail important a mobilisé de nombreux professionnels, ainsi que des représentants des résidents et des familles, à travers des réunions, des enquêtes et différents temps de concertation.
Et beaucoup d'autres actions encore…	

Actions des Groupes Ressources et référents Humanitude

Le maintien et le développement en continu de la philosophie Humanitude repose sur :

- un comité de pilotage Humanitude et Bientraitance qui se réunit deux fois par an, pour valider la feuille de route annuelle et suivre l'avancement des actions,
- deux groupes ressources réunissant chacun des professionnels de deux sites, qui mettent en œuvre des actions sur le terrain.

La responsable qualité présente plusieurs initiatives portées par les groupes ressources en 2025 :

Champtocé/Loire & Montjean/Loire

- **Développement des compétences des professionnels :** Des infirmières référentes Humanitude ont animé des ateliers de sensibilisation à l'attention des professionnels. L'objectif est de diffuser les principes et bonnes pratiques de l'Humanitude.
- **Respect de la dignité lors des repas :** Des « bavoirs » ont été remplacés par des écharpes en tissu, selon un modèle proposé par un agent. Ces protections sont plus valorisantes. Des carrés en tissu éponge ont aussi été cousus : ils sont utilisés humides pour aider le résident à s'essuyer le visage et les mains. Les familles ont été mises à contribution pour ce projet, en donnant des serviettes de bains usées et/ou en participant aux travaux de coutures.
- **Valorisation des initiatives écoresponsables :** L'établissement a participé à un concours de l'ACEP 49 consacré à la réduction de l'impact environnemental dans les soins. Il a présenté le projet ci-dessus, réutilisant des tissus, et une deuxième initiative concernant les sets à pansement. Ce second projet vise à limiter le gaspillage de matériel tout en maintenant les exigences de sécurité et d'hygiène.
- **Actions favorisant le lien social et le souvenir :** Des espaces « bibliothèque » ont été aménagés. Une réflexion est également en cours autour de la création d'arbres du souvenir, pour permettre aux résidents et personnels de rendre hommage aux personnes décédées au sein de la résidence.
- **Personnalisation de l'accompagnement la nuit :** Le groupe a créé un modèle de projet personnalisé autour des besoins spécifiques des résidents la nuit. Il est expérimenté sur le site de Montjean.

La Possonnière & St Georges/Loire

- **Respect des résidents :** Une réflexion a été engagée concernant l'utilisation du prénom, voire du tutoiement, dans la relation d'accompagnement. L'objectif est de garantir le respect de la personne et de prévenir les utilisations abusives, tout en tenant compte des souhaits exprimés par les résidents.
- **Prévention et gestion des comportements d'agitation pathologiques (CAP) :** Un travail est mené autour de l'identification des CAP et de leurs déclencheurs. Des outils internes ont été créés pour aider les professionnels à éviter ou désamorcer ces situations de crise.
- **Pratiques d'accompagnement au repas :** Des rappels ont été fait sur l'importance de la posture du soignant pendant l'aide au repas. Se placer face au résident et à hauteur de son regard favorise la relation de confiance et la communication.
- **Diffusion de la culture Humanitude :** Une infirmière référente Humanitude a commencé fin 2025 à rédiger une « Gazette Humanitude » à l'attention des personnels. Elle y présente chaque mois une bonne pratique de l'Humanitude. Le premier volet a été diffusé aux proches en novembre 2025.

Les représentants du CVS soulignent la richesse des projets conduits par les équipes. Les représentants des familles émettent le souhait que chaque « Gazette Humanitude » soit diffusée aux proches.

IX. La démarche « Développement Durable » - Bilan 2025

Depuis plusieurs années, les Résidences *Les Ligériennes* mettent en œuvre des actions en faveur du développement durable, en particulier de la restauration, de la gestion des déchets et de la maîtrise des consommations énergétiques. Mme MORIN présente les principaux résultats atteints en 2025.

LA RESTAURATION

Calcul du coût des repas par jour et par résident

Dans le tableau ci-dessous, le coût total net des repas correspond au total des dépenses, déduction faites des différentes recettes (facturation des repas des visiteurs et des professionnels).

Le nombre total de repas inclus :

- les déjeuners et diners des personnes accompagnées (hébergements permanent et temporaire, accueil de jour),
- les déjeuners et diners des professionnels et des visiteurs,
- les petits déjeuners et les goûters des résidents, comptabilisés à hauteur de 0,33 repas par jour.

Année	Coût total net des repas	Nombre total de repas	Coût journalier par résident	Coût net d'un repas
2020	516 227,48 €	288 776	4,34 €	1,79 €
2021	468 547,30 €	292 264	3,96 €	1,60 €
2022	559 846,40 €	282 883	4,72 €	1,98 €
2023	602 585,28 €	291 607	5,05 €	2,07 €
2024	610 912,66 €	293 239	5,15 €	2,08 €
2025	**631 895,82 €**	**292 397**	**5,32 €**	**2,16 €**

En 2025, le coût net par repas a augmenté de 0,08 €.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 2021, une campagne de pesée des déchets alimentaires est réalisée chaque année, en alternance sur les sites, afin d'évaluer le gaspillage alimentaire. En 2025, la campagne a été réalisée sur le site *Art&Loire*, du 29/09 au 05/10, pendant le déjeuner et le dîner :

	2021 Art&Loire	**2022** Landeronde	**2023** Les Hauts du Château	**2024** Le Havre Ligérien	**2025** Art&Loire
Gaspillage alimentaire par personne et par repas	126 g	157 g	101 g	104	119 g

Nos résultats sont proches de la moyenne nationale estimée pour les établissements médico-sociaux, et inférieurs aux moyennes nationales observées en EHPAD et en milieu hospitalier. Ils demeurent toutefois supérieurs à l'objectif réglementaire ÉGAlim fixé à 90 g par convive et par repas.

	g/convive/repas
Objectif ÉGAlim	90
Moyenne ACEP 49 2022-2023	126
Moyenne ADEME EHPAD-CH 2025	129
Pesées 2025 sur *Art&Loire*	**119**

Convention avec les Restos du Cœur

Mme MORIN rappelle que l'établissement a signé une convention avec les Restos du Cœur en avril 2023. L'association récupère, du lundi au vendredi, les plats non entamés par les résidents. Elle en assure le reconditionnement puis la distribution.

Cette démarche concerne exclusivement le site *Art&Loire*, car les plats doivent être immédiatement repris en cuisine pour être refroidis dans les règles de sécurité alimentaire.

	2023 (01/05 au 31/12)	**2024** (année complète)	**2025** (année complète)
Poids des denrées collectées par les Restaurants du Cœur	657 kg	996 kg	703 kg

Un représentant des familles interroge sur la production de surplus. Mme MORIN indique que la cuisine prépare en moyenne 700 repas par jour. Les quantités sont ajustées en fonction des effectifs prévisionnels, mais il est difficile de calculer au plus juste sur des volumes si importants. L'objectif demeure toutefois de réduire au maximum les surplus par un ajustement plus précis de la production aux besoins réels des résidents.

Un représentant des personnels précise que la baisse des quantités redistribuées en 2025 est positive : cela montre que l'équipe de cuisine maitrise davantage les quantités produites.

Les objectifs ÉGAlim

Mme MORIN rappelle les obligations fixées par la loi ÉGAlim, qui impose aux établissements de restauration collective d'intégrer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique.

Depuis 2022, un travail de suivi est réalisé afin d'évaluer la part des dépenses consacrées aux produits biologiques et aux produits bénéficiant d'un label ou d'une certification reconnus. Les données sont déclarées sur un site dédié, « MaCantineBeta ».

L'évolution entre 2022 et 2025 est la suivante :

	2022	2023	2024	2025
Part des produits issus de l'agriculture biologique	8,4 %	3,9 %	2,3 %	2,1 %
Part des produits labellisés	19,2 %	16,6 %	15,2 %	20,0 %
TOTAL Produits ÉGAlim	**27,6 %**	**20,5 %**	**17,5 %**	**22,1 %**

Les fortes augmentations des prix des denrées ont conduit à une baisse de 10 % entre 2022 et 2024 des produits entrant dans le calcul des objectifs ÉGAlim. En 2025, la part des produits labellisés a atteint 20 %, mais l'objectif global reste inférieur à celui de 2022.

Il est précisé que l'établissement favorise le circuit court. À titre d'exemple, la viande bovine est actuellement fournie par la Boucherie de Saint-Germain-des-Prés. Cependant certains produits locaux de qualité ne sont pas comptabilisés dans ces indicateurs, faute de bénéficier d'un label entrant dans le cadre du calcul réglementaire.

Sensibilisation à une alimentation plus durable



Des actions sont menées afin de promouvoir les protéines végétales et diversifier les sources de protéines.

Dans ce cadre, l'établissement a participé, avec le comité de pilotage « Sens et Papilles », à un repas thématique organisé à l'occasion de la Journée internationale des légumineuses.

Des recettes à base de légumineuses, comme les lasagnes aux lentilles, ont été proposées et appréciées par les résidents, contribuant à favoriser l'acceptation des protéines végétales tout en répondant aux enjeux nutritionnels et environnementaux.

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur la réduction de l'empreinte carbone de l'alimentation, car la consommation de protéines végétales ayant en général moins d'impact sur le plan environnemental que celle de certaines viandes, notamment la viande bovine.

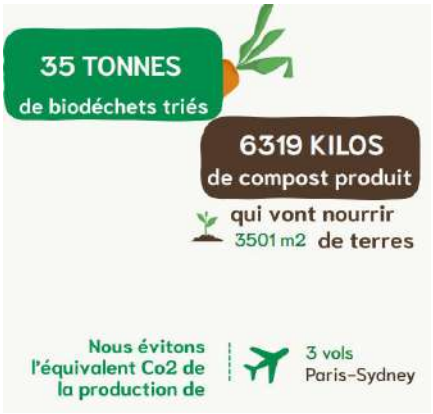
Évolution du volume de biodéchets collectés

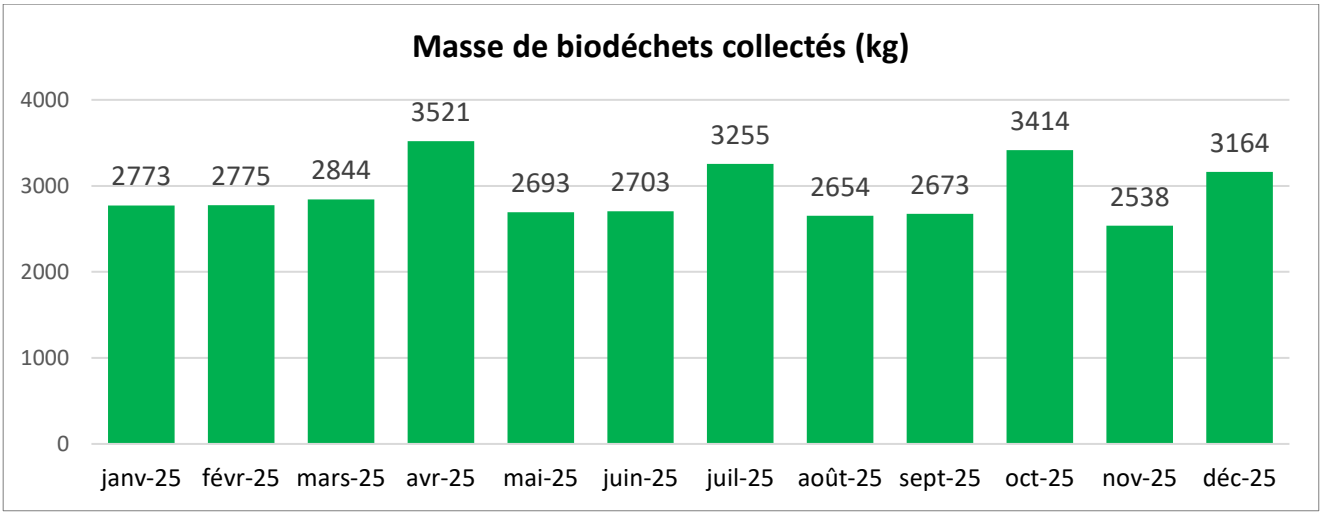
Depuis octobre 2024, l'établissement dispose d'une filière dédiée au tri des biodéchets.

En 2025, plus de 35 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées. Cela a permis la production de 6 319 kg de compost, utilisables pour fertiliser environ 3 500 m² de terrain.

Cette démarche permet de détourner une part importante des déchets organiques et contribue donc à :

- réduire le volume des ordures ménagères,
- favoriser le retour au sol sous forme de compost.

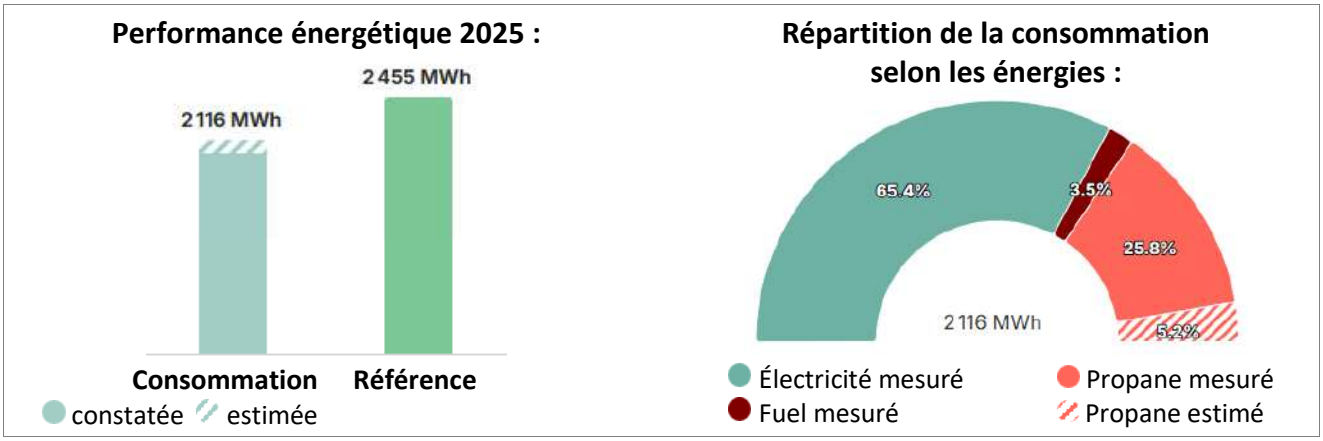


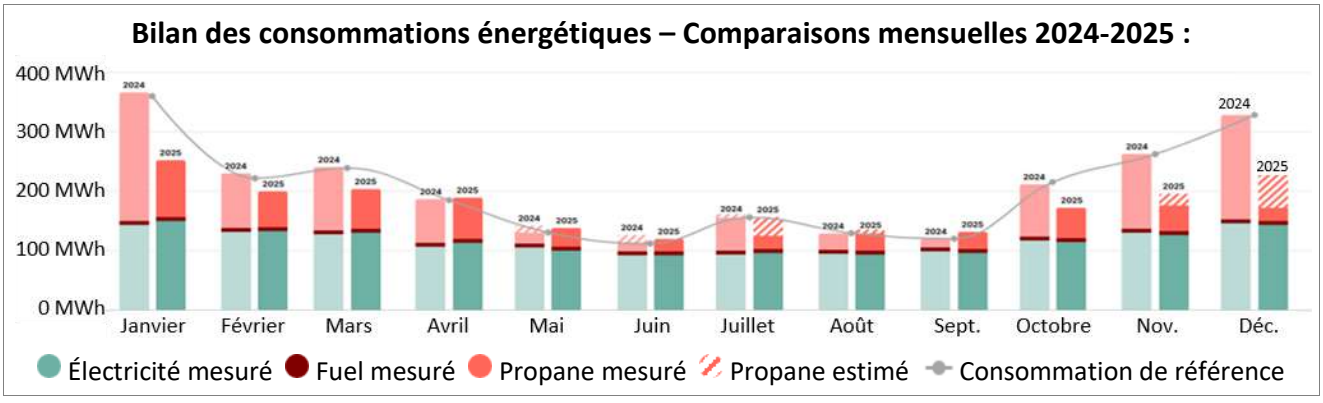


Les résultats 2025 mettent en évidence une politique de restauration qui cherche à concilier **maîtrise des coûts**, **qualité nutritionnelle**, **respect des exigences réglementaires** et **développement durable**. Malgré un contexte marqué par la hausse des prix alimentaires, l'établissement améliore la part des produits labellisés, poursuit ses actions de réduction et de valorisation du gaspillage alimentaire et renforce ses engagements environnementaux. Les principaux axes de progrès concernent désormais la réduction du gaspillage jusqu'à l'objectif ÉGAlim et l'augmentation de la part des produits biologiques.

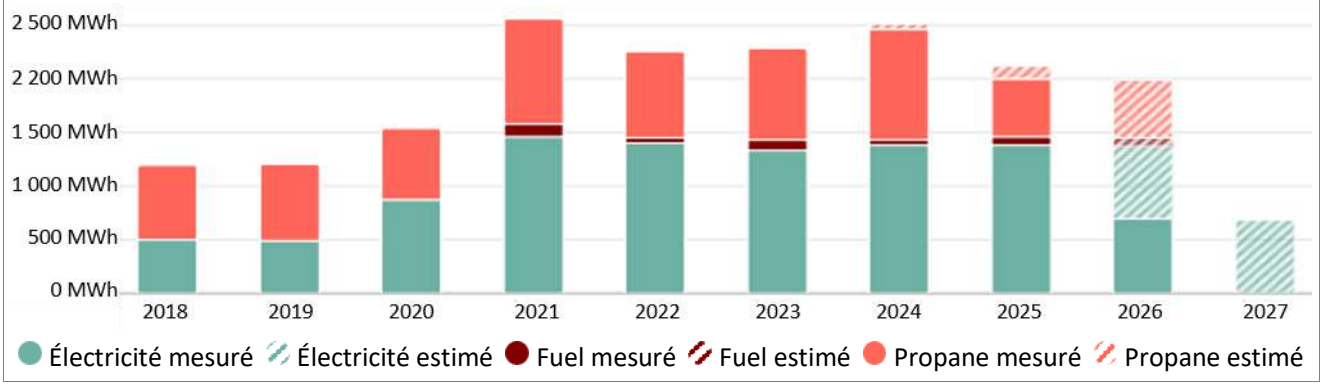
MAITRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Mme MORIN présente le bilan des actions engagées par l'établissement en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Les graphiques présentés en séance mettent en évidence la répartition des consommations par source d'énergie ainsi que leur évolution au cours des dernières années.





Évolution annuelle des consommations d'énergie :



Entre 2024 et 2025, la consommation énergétique globale est passée de 2 455 MWh à 2 116 MWh, soit une **économie estimée de 340 MWh correspondant à une baisse de 13,8 %**.

Cette amélioration est principalement liée aux actions menées par le service technique : optimisation des réglages des installations de chauffage et de ventilation, adaptation du fonctionnement des équipements aux périodes d'occupation des bâtiments, régulier des consommations, etc.

En réponse aux questions des représentants des familles, Mme MORIN précise les énergies utilisées pour le chauffage diffèrent selon les sites :

Champtocé/Loire	La Possonnière	Montjean/Loire	St Georges/Loire
Pompe à chaleur	Gaz	Fuel	Bois

Les résidences *Les Hauts du Château* et *Le Havre Ligérien* sont équipées de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire, mais ceux-ci ont dû être mis à l'arrêt pour des raisons techniques. Une étude est en cours pour les remettre en fonctionnement à l'EHPAD de Montjean. Le même travail sera fait à l'EHPAD de Champtocé dans un second temps.

Depuis juin 2025, la résidence *Art&Loire*, les locaux de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et un pavillon individuel sont raccordés à un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie bois :



Plan du réseau de chaleur et ses bénéficiaires



Chaudière bois



Chaufferie gaz



Chaufferie bois

X. Informations et questions diverses

- ***RAPPEL – Groupe de travail « Livret d'accueil » :***



OBJECTIFS FIXÉS POUR 2026 :

- ➡ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau livret d'accueil des résidents.
- ➡ Associer les membres du CVS à l'élaboration d'un livret d'accueil des proches.

Jeudi 3 septembre à 10 h
Résidence *Art&Loire*

- ***Calendrier des rencontres 2026 :***

CVS	CA - CVS - CSE	CVS	CVS	CVS
Jeudi 12 février à 10 h	Vendredi 6 mars à 14 h 30	Jeudi 30 avril à 10 h	Jeudi 25 juin à 10 h	**Jeudi 12 novembre** à 10 h

Date limite d'envoi de l'ordre du jour : 29/10/2026
Rencontre des représentants des familles planifiée le 05/11/2026, 10 h, à St Georges/Loire
Retours des rencontres résidents attendus au plus tard le 05/11/2026

M. RADÉ et Mme MORIN remercient les participants.

La séance est levée à 12 h 05.

Le : 12 novembre 2026

Le Président du CVS,
Pierre RADÉ

Représentant les personnes accompagnées